
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 2009)

143

AFGHANISTAN

20 août et 7 novembre 2009. **Élection présidentielle.** Les résultats du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 20 août tardent à être publiés par la Commission électorale indépendante (IEC), ce qui suscite des polémiques et des soupçons sur la sincérité des élections. Celles-ci étaient les deuxièmes depuis 2004 dans la période postérieure aux Talibans. Le principal adversaire de Hamid Karzaï a dénoncé des « fraudes massives ».

Suite à une enquête pour fraudes, le président Karzaï reconnaît qu'il a manqué de peu la majorité et accepte un second tour face à Abdullah Abdullah le 7 novembre. Le 13 octobre, le président Karzaï reconnaît que l'élection avait été marquée par des « irrégularités », mais défend la légitimité du scrutin.

Le 19 octobre l'IEC ordonne dans un rapport l'invalidation des bulletins de 210 bureaux de vote sur 25 450, ainsi

que d'un « certain pourcentage des voix de chaque candidat ». Près d'un tiers des votes en faveur de Hamid Karzaï a dû être invalidé, soit 28 % des 3,1 millions de voix qui ont été annulées.

Le 20 octobre, l'IEC déclare que le président Hamid Karzaï, 51 ans, président sortant, a obtenu 49,67 % des voix (contre 54,6 % initialement), devançant Abdullah Abdullah, 49 ans, ancien porte-parole du commandant Massoud et ancien ministre des Affaires étrangères, avec 30,59 %.

Un second tour devait avoir lieu le 7 novembre entre les deux candidats arrivés en tête. Mais la décision d'Abdullah Abdullah de se retirer le 1^{er} novembre, parce qu'il n'a pas obtenu le limogeage du président de la Commission électorale et des officiers électoraux impliqués dans les fraudes massives du premier tour, rend sans objet ce second tour, tout en affectant la légitimité de Hamid Karzaï. Le 2 novembre, la Com-

* Université de Poitiers – UMR 6224 CECOJI.

mission électorale indépendante déclare Hamid Karzaï élu pour un mandat de cinq ans.

ALBANIE

1^{er} septembre-31 décembre 2009. **Crise politique.** À l'issue des élections législatives de juin 2009, le Parti démocratique du Premier ministre sortant Sali Berisha l'a emporté d'un siège sur le Parti socialiste, de son principal opposant Edi Rama, qui est aussi maire de la capitale. N'acceptant pas sa défaite, le leader du parti socialiste et les députés socialistes élus refusent de siéger à l'Assemblée nationale.

144

Sali Berisha n'est parvenu à constituer sa majorité que grâce au soutien de quatre députés du Mouvement socialiste de l'intégration d'Illir Meta, ancien partenaire de Rama qui se dit toujours de gauche, mais s'est rallié, comme ministre des Affaires étrangères, au pouvoir de droite.

Edi Rama demande un nouveau comptage des bulletins, opération à laquelle s'oppose Sali Berisha, estimant que l'OSCE et les observateurs européens ont validé les élections de juin.

L'Albanie vient de se porter officiellement candidate à l'Union européenne.

ALLEMAGNE

28 octobre 2009. **Gouvernement.** Le nouveau gouvernement de la chancelière Angela Merkel, 55 ans, à ce poste depuis le 22 novembre 2005, est annoncé le 23 octobre.

C'est une petite coalition CDU/CSU-FDP. Le nouveau programme prévoit une baisse des impôts en faveur des entreprises et des familles. Les impôts baisseront de 24 milliards d'euros pendant les quatre ans de la législature. Le

programme affirme que « la relation franco-allemande est unique par son étendue et sa profondeur et contribue de façon déterminante à l'unité européenne ».

Le FDP est fortement représenté avec 5 ministres contre 8 à la CDU, et 3 à la CSU, alliée bavaroise de la CDU. Il y a 5 femmes dont la chancelière. Le leader des libéraux, Guido Westerwelle, FDP, 47 ans, vice-chancelier, obtient les Affaires étrangères. Il entend approfondir les relations avec la Pologne notamment. L'étoile montante de la CSU, le baron Karl Theodor von und zu Guttenberg, 38 ans, ministre sortant de l'Économie très populaire, polyglotte, est ministre de la Défense; Thomas de Maizière, 55 ans, chef de la Chancellerie sortant, est ministre de l'Intérieur, et Wolfgang Schäuble, vétéran de la CDU, 67 ans, doyen du gouvernement, en fauteuil roulant depuis un attentat en 1990, est ministre des Finances. Les autres ministres chrétiens-démocrates sont Franz Josef Jung, 60 ans, qui démissionnera le 27 novembre pour être remplacé par Ursula Von der Leyen, 51 ans, celle-ci, ministre de la Famille sortante, étant remplacée le 27 novembre à ce poste par Kristina Köhler, CDU, 32 ans, Annette Schavan, 54 ans, ministre sortante de l'Éducation et de la Recherche qui conserve son poste, Peter Ramsauer, CSU, 55 ans, président sortant du groupe CSU du Bundestag, ministre des Transports et de la Construction, Norbert Röttgen, 44 ans, ministre de l'Environnement, et Ilse Aigner, CSU, 44 ans, ministre de l'Agriculture et des Consommateurs depuis octobre 2008, qui conserve son poste.

Les ministres libéraux sont: Rainer Brüderle, 64 ans, à l'Économie qui a été pendant onze ans ministre de l'Économie de Rhénanie-Palatinat; Sabine

Leutheusser-Schnarrenberger, 58 ans, présidente du FDP de Bavière, ministre de la Justice, poste qu'elle a déjà occupé de 1992 à 1996; Philip Rösler, 36 ans, d'origine vietnamienne, adopté par des parents allemands, médecin, ministre sortant de l'Économie de Basse-Saxe qui devient ministre de la Santé, et Dirk Niebel, 46 ans, ministre de l'Aide au développement... ministère dont il avait demandé la suppression pendant la campagne électorale!

Le gouvernement est nommé le 28 octobre. Angela Merkel est réélue chancelière par 323 voix contre 285 et 4 abstentions sur les 612 députés présents. 9 députés appartenant à la nouvelle coalition ont refusé de voter pour elle. Il y a eu des frictions sur les réductions d'impôts entre CDU et FDP, mais Angela Merkel et la CDU tiennent à une politique sociale.

10 novembre 2009. **Sarre.** Alors qu'on pouvait imaginer que la Sarre allait basculer à gauche avec une coalition inédite réunissant SPD, Die Linke et les Verts, ces derniers créent la surprise en décidant de s'allier avec la CDU, ce qui permet à Peter Müller de former le nouveau gouvernement et de se maintenir au pouvoir avec, en outre, le soutien des libéraux. C'est la première fois que se forme une « coalition Jamaïque » (vert, jaune et noir). Toutes les coalitions sont imaginables en Allemagne... Les Verts gouvernent déjà avec la CDU seulement, à Hambourg, depuis 2008. La coalition constitue un test afin de déterminer si une telle alliance serait viable au niveau national. Cette décision suscite cependant des critiques du leader des Verts Jürgen Trittin, beaucoup plus marqué à gauche. Mais les Verts sarrois ont justifié leur décision par leur manque de confiance en Oskar Lafontaine.

Le 10 novembre, le ministre-président CDU Peter Müller, 54 ans, à la tête du Land depuis le 29 septembre 1999, est réélu.

1^{er} octobre et 13-15 novembre 2009. **SPD.** Sigmar Gabriel, 50 ans, ministre sortant de l'Environnement, est proposé le 1^{er} octobre par le bureau national du SPD, pour prendre la tête du parti social-démocrate après sa déroute électorale historique. Pragmatique, il est un héritier de Gerhard Schröder, auquel il avait succédé à la tête du Land de Basse-Saxe le 15 décembre 1999, avant de céder le pouvoir à la CDU en 2003. Il remplace Franz Müntefering qui se retire suite à sa défaite.

1^{er} décembre 2009. **Ouverture des commerces.** La Cour constitutionnelle de Karlsruhe, sur une plainte des Églises protestante et catholique, juge inconstitutionnelle l'ouverture des magasins les quatre dimanches de l'Avent, en vertu de l'article 140 de la Loi fondamentale qui renvoie à l'article 139 de la Constitution de Weimar, lequel dispose que « le dimanche et les jours de fête reconnus par l'État restent légalement protégés comme jours de repos physique et de perfectionnement spirituel ». En 2006, l'État avait laissé aux Länder le droit de légiférer et Berlin avait obtenu pour ses magasins le droit d'ouvrir dix dimanches par an, dont les dimanches de l'Avent. La Cour a affirmé encourager le dimanche chômé pour des raisons d'équilibre personnel et de participation à la vie sociale. Le jugement ne s'appliquera qu'à partir de 2010, laissant encore la possibilité pour les fêtes 2009 d'ouvertures le dimanche.

BOLIVIE

6 décembre 2009. **Élections présidentielle, législatives et municipales.** La nouvelle Constitution adoptée en 2008 ne limite plus le nombre des mandats permettant au président Morales de se représenter.

Le président Morales est réélu avec 64 % des voix contre 26,5 % à Manfred Reyes Villa, ex-militaire, ancien gouverneur de Cochabamba, mis en échec lorsque ses électeurs ne l'ont pas suivi sur le référendum du début 2009. Il était candidat avec Leopoldo Fernández, ancien gouverneur du département de Pando, accusé d'avoir participé pendant les émeutes de septembre 2008 au massacre d'au moins 11 personnes. Il est actuellement en prison.

La coupure du pays est toujours aussi nette. Manfred Reyes Villa l'emporte dans les trois départements de l'est (Santa Cruz, Beni et Pando) et Evo Morales dans tous les autres départements. Notamment à La Paz, il atteint 78,5 % des suffrages. La participation a été de 94,5 %.

Aux élections parlementaires le MAS a 88 députés et 26 sénateurs, la droite 37 députés et 10 sénateurs, le Front de l'Unité nationale ayant 3 députés et l'Alliance sociale 2. Avec plus de deux tiers des sièges, le président Morales jouit désormais d'une large liberté de manœuvre.

CHILI

13 décembre 2009 et 17 janvier 2010. **Élections présidentielle, législatives et sénatoriales.** Le candidat de droite Sebastián Piñera, 59 ans, milliardaire qui a fait fortune sous Pinochet et avait été battu en 2005, arrive en tête au premier tour avec 44,1 % des suffrages, devan-

çant Eduardo Frei, ancien président démocrate-chrétien du 11 mars 1994 au 11 mars 2000, candidat unique de la coalition gouvernementale de centre gauche, la Concertation démocratique, qui rassemble socialistes, démocrates-chrétiens et radicaux, et qui recueille 29,6 % des voix. Les révélations sur la mort du d'Eduardo Frei père tendent la campagne. Marco Enriquez-Ominami, 36 ans, ancien député socialiste, se présentant en candidat indépendant, obtient 20,1 %. Il est le fils du principal dirigeant du MIR tué par la dictature en octobre 1974, Miguel Enriquez. Il a passé sa jeunesse en France. Ancien réalisateur de télévision, son beau-père est sénateur socialiste (Carlos Ominami). Son grand-père maternel a été président de la Démocratie chrétienne. Son grand-père paternel a été ministre d'Allende. Le candidat communiste Jorge Arrate obtient 6,21 %. Marco Enriquez-Ominami refuse de choisir entre les deux candidats du second tour.

Les résultats sont contrastés aux élections parlementaires puisque la coalition de centre gauche reconquiert une mince majorité au Sénat avec 19 sièges contre 17 à la droite, et la droite redevient majoritaire à la Chambre des députés.

CHINE

29 décembre 2009. **Peine de mort.** Pour la première fois depuis 1951, un Européen est exécuté en Chine. L'Italien Antonio Riva avait été exécuté le 17 août 1951. Le 29 décembre, Akmal Shaikh, 53 ans, d'origine pakistanaise, est condamné à mort pour trafic de drogue après avoir été arrêté en 2007 au Xinjiang avec 4 kilogrammes d'héroïne.

ESPAGNE

13 décembre 2009. **Catalogne.** Des référendums consultatifs sont organisés le 13 décembre dans 170 villes, représentant 17 % des 946 communes. Plus de 700 000 Catalans sur 5,3 millions d'électeurs sont invités à répondre à la question : « Êtes-vous d'accord pour que la Catalogne se convertisse en un État de droit, indépendant, démocratique et social, intégré dans l'Union européenne ? » Les étrangers peuvent participer au vote dont l'organisation et le financement sont totalement privés. D'autres consultations auront lieu le 28 février et le 25 avril dans des villes plus importantes.

Certes, le oui l'a emporté avec 94 %, mais la mobilisation, avec 30 %, est un échec.

GRANDE-BRETAGNE

12 octobre 2009. **Parlementaires.** Sir Thomas Legg, un haut fonctionnaire à l'esprit très indépendant, remet les conclusions de son enquête sur les défraiements indus des parlementaires. Tous les partis sont touchés. Gordon Brown devra rembourser 12 000 £ obtenues pour payer l'entretien, la décoration et les frais de jardinage de sa deuxième résidence. David Cameron devra fournir des informations complémentaires sur les conditions d'octroi d'un prêt immobilier. Enfin Nick Clegg, chef des libéraux démocrates, devra rendre 910 £ qui avaient servi à aménager la pelouse de son deuxième domicile.

Les parlementaires protestent contre ce rapport. Certains envisagent de saisir les tribunaux. Le 4 novembre est publié un rapport faisant des propositions. Notamment les parlementaires

ne pourront plus mettre sur leurs notes de frais le remboursement des intérêts d'un crédit immobilier sur leur résidence secondaire.

GRÈCE

4 octobre 2009. **Élections législatives.** Faisant face à une forte impopularité, et suite aux élections européennes désastreuses, le Premier ministre Costas Karamanlis, 53 ans, Nouvelle Démocratie, droite, arrivé au pouvoir en 2004 et réélu en 2008, décide le 3 septembre la dissolution du Parlement afin d'avoir un mandat clair pour des mesures d'austérité.

Après deux défaites consécutives, Georges Papandreou, 57 ans, petit-fils et fils de Premier ministre, président de l'Internationale socialiste, hostile au blairisme, modéré et innovateur (il est le premier Premier ministre à avoir parlé des minorités religieuses, sexuelles et ethniques, dans un pays où le sujet était tabou et, ministre des Affaires étrangères, il a entamé un rapprochement spectaculaire avec la Turquie), l'emporte finalement à la tête du PASOK (Mouvement socialiste panhellénique), obtenant 43,9 % des voix et la majorité absolue des sièges, avec 160 députés sur 300, ce qui ne le contraint pas au soutien des petits partis de gauche. La droite enregistre un cuisant échec dû aux feux de l'été 2007, aux scandales multiples, aux émeutes de décembre 2008. Elle n'obtient que 33,5 % des voix et 91 sièges. Les communistes du ΚΚΕ avec 7,53 % ont 21 élus, l'extrême droite du Laos (Rassemblement populaire orthodoxe) avec 5,62 % 15 élus, la gauche radicale Syriza avec 4,59 % 13 élus. Les Écologistes avec 2,52 % n'ont aucun député. La participation a été de 70,9 %.

INDE

9 décembre 2009. **Fédéralisme. Régionalisme.** Risquant d'ouvrir la voie à un démembrement de l'Union indienne, le gouvernement accepte le principe de la création d'un 29^e État, le Telangana, suite à la grève de la faim du leader du principal parti telugu, Kalvakuntla Chandrashekar Rao.

Un certain nombre d'États de l'Union indienne sont agités par des mouvements régionalistes visant à démembrer certains des 28 États que compte l'Inde (avec 7 territoires). Cela affecte essentiellement les États d'Andhra Pradesh, où le Telangana demande à être érigé en État, le Bengale occidental (avec les revendications du Gorkhaland), l'Assam, l'Uttar Pradesh (avec les revendications de Harit et Poorvanchal), le Maharashtra (avec les revendications de Vidarabha) et le Karnataka.

IRLANDE

2 octobre 2009. **Référendum.** Le 12 juin 2008, 53,4 % des électeurs avaient rejeté le traité de Lisbonne. Déjà, en 2001, les Irlandais avaient dit non au traité de Nice avant de l'approuver en 2002 toujours par référendum.

Le 2 octobre le oui (*Tá*) l'emporte largement avec 67,13 %, contre 32,87 % pour une participation satisfaisante de 59 %.

Référendum en Irlande

Inscrits	3 078 032
Votants	1 816 098 (58,93 %)
Nuls	7 224
Suffrages exprimés	1 808 874

NON	594 606 (32,87 %)
OUI	1 214 268 (67,13 %)

ITALIE

7 octobre 2009. **Immunité.** La Cour constitutionnelle, par 9 voix contre 6, invalide la loi Alfano qui garantissait l'immunité pénale aux quatre plus hautes personnalités de l'État pendant la durée de leur mandat. Elle avait été saisie par des magistrats qui avaient dû interrompre des poursuites pour corruption contre Silvio Berlusconi. Les juges ont estimé que la loi violait l'article 3 de la Constitution qui pose que « tous les citoyens sont égaux devant la loi » (décision 262/2009).

Deux procès étaient restés en suspens à la suite de cette loi, l'un relatif à l'achat de droits télévisés et l'autre pour subornation de témoin liée au procès pour l'achat de droits télévisés. Deux autres procédures pourraient conduire à des procès : l'affaire Mediatrade, relative à des droits télévisés et une enquête pour « incitation à la corruption » dans le cadre d'une tentative pour acheter les voix de sénateurs afin de faire chuter le gouvernement Prodi.

Aux termes d'un « accord » avec Gianfranco Fini, président de la Chambre des députés, une proposition de loi est présentée au Sénat prévoyant qu'aucun procès en première instance, en appel et en Cour de cassation ne puisse durer plus de deux ans pour un total de six ans. Il ne concernera que les prévenus n'ayant jamais été condamnés et exclus les procès pour mafia, terrorisme ou homicide. Même si cela peut permettre à Silvio Berlusconi d'échapper à l'affaire Mills, elle ne le mettra pas à l'abri de toute poursuite.

25 octobre 2009. **Parti démocrate.** Trois candidats étaient en lice pour désigner le futur chef du Parti démocrate dans le cadre d'élections primaires : Pier-

luigi Bersani, 58 ans, ancien ministre des Transports et de l'Économie, ex-communiste d'Émilie-Romagne; Dario Franceschini, 51 ans, à la tête du Parti démocrate à la suite de la démission de Walter Veltroni en février, avocat, romancier, démocrate-chrétien de gauche; Ignazio Marino, 54 ans, chirurgien, sénateur, catholique laïque.

Lors du vote des militants les 29 et 30 septembre, Pierluigi Bersani est largement en tête avec 55,86 % des voix contre 36,05 % à Dario Franceschini et 8,09 % à Ignazio Marino. Le 11 octobre, la convention nationale autorise ces trois candidats à participer aux primaires des sympathisants. Le 25 octobre, PierLuigi Bersani confirme le résultat des militants et l'emporte avec 52 % contre 34 % à Dario Franceschini et 14 % à Ignazio Marino. En 2005, 3,5 millions d'électeurs avaient participé de même qu'en 2007. Pierluigi Bersani devra s'imposer face à Silvio Berlusconi. L'élection aux primaires n'avait pas empêché la cuisante défaite en 2008 de Walter Veltroni. Le secrétaire du Parti démocrate est intronisé le 7 novembre.

3 novembre 2009. **Laïcité.** La Cour européenne des droits de l'homme condamne à l'unanimité l'Italie pour la présence de crucifix dans les salles de classe, considérant que cela est contraire à l'article 9 de la convention, au droit des parents d'éduquer les enfants selon leurs convictions et au droit des enfants à la liberté de religion. Elle alloue 5000 euros pour préjudice moral à la requérante, mère de deux élèves d'une école publique. Le crucifix résulte de l'article 118 du décret royal n° 965 du 30 avril 1924 disposant que «chaque institut [école] a un drapeau national, chaque salle de classe, l'image du crucifix et le portrait du roi». En 2003,

un père musulman et militant islamiste avait obtenu du tribunal de L'Aquila le retrait du crucifix d'une salle de classe, décision annulée par la suite. En 2006, le Conseil d'État, statuant sur le recours d'une citoyenne italo-finlandaise, Soile Lautsi, qui voulait qu'on enlève le crucifix de la salle de classe de sa fille à Padoue, avait considéré qu'il «ne s'agi[ssai]t pas d'un symbole discriminatoire sur le plan religieux». Un sondage montre cependant que 84 % des Italiens sont favorables au crucifix dans les écoles. L'affaire divise les euro-députés. Le 17 décembre, par 283 voix contre 259, ils reportent le vote d'une résolution condamnant la décision de la CEDH (CEDH, 3 novembre 2009, *Lautsi c. Italie*, n° 30814/06).

149

NORVÈGE

20 octobre 2009. **Gouvernement.** Suite aux élections législatives, le Premier ministre Jens Stoltenberg, 50 ans, travailliste, présente son nouveau gouvernement. Premier ministre du 17 mars 2000 au 19 octobre 2001, il l'est redevenu le 17 octobre 2005 à la tête d'une coalition rouge-verte. Grete Faremo est ministre de la Défense et Sigbjørn Johnsen ministre des Finances.

PORTUGAL

12 octobre 2009. **Gouvernement.** Suite aux élections législatives, José Socrates, 52 ans, Premier ministre socialiste depuis le 12 mars 2005, est invité à former un nouveau gouvernement dont il annonce la composition le 22 octobre avec Augusto Santos Silva à la Défense, les autres principaux postes ne changeant pas de titulaire. Il y a 6 femmes sur les 16 ministres. Le nouveau cabinet prête serment le 26 octobre. Cependant

le Premier ministre n'a pu convaincre les partis d'opposition de participer.

27 septembre 2009. **Élections législatives.**

ROUMANIE

28 septembre 2009. **Gouvernement.**
Dan Nica, ministre de l'Intérieur, Parti

social-démocrate, est limogé après des propos controversés sur une possible tentative de fraude lors de la prochaine élection présidentielle en novembre. Le 1^{er} octobre, le président Basescu approuve le limogage du ministre de l'Intérieur et nomme Vasile Blaga pour assurer l'intérim. La coalition PSD-PDL éclate, tous les ministres PSD démissionnant pour protester contre le limogage

Élections législatives au Portugal

150

Inscrits	9 347 314		
Votants	5 658 778 (60,6%)		
Blancs	98 993		
Nuls	74 274		
Suffrages exprimés	5 485 511		
<i>Parti</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
PS (Parti socialiste)	2 068 665	37,7 (-8,7)	96 (-24)
PPD/PSD (Parti populaire/Parti social-démocrate, droite)	1 646 097	30,0 (+0,4)	78 (+6)
CDS/PP (Centre démocratique et social/Parti populaire) (chrétien-démocrate, conservateur)	592 065	10,8 (+3,3)	21 (+9)
BE (Bloc de la gauche, anticapitaliste)	557 109	10,1 (+3,5)	16 (+8)
CDU: PCP/PEV (Coalition démocratique unitaire: Parti communiste/Parti écologiste Verts)	446 178	8,1 (+0,3)	15 (+1)
PCTP/MRPP (Parti communiste des travailleurs portugais/ Mouvement révolutionnaire portugais du prolétariat)	52 632	0,93	
MEP (Mouvement espérance Portugal)	25 335	0,45	
PND (Parti de la nouvelle démocratie)	21 380	0,38	
MMS (Mouvement mérite et société)	16 580	0,29	
PPM (Parti populaire monarchiste)	14 999	0,27	
PNR (Parti national rénovateur)	11 614	0,21	
MPT/PH (Mouvement Parti de la terre/Parti humaniste)	12 025	0,21	
PPV (Portugal pour la vie)	8 485	0,15	
POUS (Parti ouvrier d'unité socialiste)	4 320	0,08	
PTP (Parti travailliste portugais)	4 789	0,08	
MPT (Mouvement Parti de la terre)	3 240	0,06	

du ministre. Le Premier ministre Emil Boc, en fonction depuis 22 décembre 2008, annonce que les ministres restants assureront temporairement les tâches de leurs anciens collègues. C'est ainsi que la ministre de la Justice Catalin Predoiu assure l'intérim du ministre des Affaires étrangères. Le 13 octobre, le gouvernement est renversé par un vote de défiance par 254 voix contre 176 du fait d'une action commune des sociaux-démocrates et du centre droit. Cette coalition a tenté sans succès d'imposer son candidat, Klaus Johannis, maire de Sibiu, bon gestionnaire, indépendant et populaire. C'est la première fois qu'un gouvernement est victime d'une motion de censure depuis 1990.

Le 15 octobre, Lucian Croitoru, économiste indépendant, 52 ans, conseiller auprès du gouverneur de la Banque centrale roumaine et ancien représentant de la Roumanie auprès du FMI, est chargé de former le nouveau cabinet. Il fait connaître la composition de son gouvernement le 23 octobre avec Bogdan Aurescu aux Affaires étrangères et Emerix Florin Saghi à l'Intérieur, tandis que Mihai Stanisoara reste à la Défense et Gheorghe Pogea aux Finances. Mais le 4 novembre, le Parlement refuse par 250 voix contre 189 l'investiture du gouvernement. Emil Boc doit donc gérer les affaires courantes jusqu'à l'élection présidentielle.

Conséquence de cette crise, une délégation du FMI en visite à Bucarest le 28 octobre se montre réservée à l'égard des autorités roumaines, les réformes étant bloquées du fait de cette instabilité et les manifestations se multipliant. Le FMI conditionne le 6 novembre un versement à un nouveau gouvernement.

Le 6 novembre le président Traian Basescu propose Liviu Negoita comme nouveau Premier ministre. Le

9 novembre, Liviu Negoita présente son cabinet avec Bogdan Aurescu aux Affaires étrangères, Gabriel Oprea à l'Intérieur, tandis que Mihai Stanisoara conserve la Défense.

Après l'élection présidentielle, Liviu Negoita démissionne le 16 décembre. Le lendemain, le président Basescu charge Emil Boc de former un nouveau gouvernement. Celui-ci est constitué le 20 décembre par le Parti démocrate libéral, le Parti de la minorité magyare (UDMR) et des indépendants. Le gouvernement compte 17 membres, le vice-Premier ministre, Bela Marko, étant issu de l'UDMR. Le gouvernement cherche à renouer le dialogue avec le FMI qui exige une forte réduction des dépenses publiques pour reprendre le versement du prêt suspendu. Teodore Baconschi est aux Affaires étrangères, Gabriel Oprea à la Défense et Vasile Blaga reste à l'Intérieur. Le 23 décembre, le gouvernement est accepté par le parlement par 276 voix contre 135.

28 novembre et 6 décembre 2009. **Élection présidentielle.** En même temps que le premier tour de l'élection présidentielle, a lieu un référendum à deux questions pour demander de réduire le nombre des parlementaires de 471 à 300 dans un Parlement monocaméral, au motif que la classe politique est corrompue et bloque les réformes, selon le président Basescu. Le oui l'emporte.

Tout candidat à l'élection présidentielle doit avoir 35 ans et être soutenu par au moins 200 000 électeurs. 12 candidats sont en lice. Le président sortant Traian Basescu, 57 ans, ancien capitaine de vaisseau, centriste, au pouvoir depuis le 20 décembre 2004, soutenu par le Parti démocratique libéral, arrive très légèrement en tête avec 32,82 % contre 29,82 % à Mircea Geoana, Parti social-

démocrate, héritier du PC, diplômé de l'ENA, ancien ambassadeur aux États-Unis, 20,35 % au libéral Crin Antonescu, 5,6 % à Corneliu Vadim Tudor, Parti de la Grande Roumanie, 3,8 % à Hunor Kelemen, Minorité hongroise, 3,2 % à Sorin Oprescu, maire de Bucarest, ex-PDL, et 1,9 % à Geortge Becali, homme d'affaires et patron du club de football du Steaua Bucarest. Le parti libéral est maître du second tour. La participation a été de 54,4 %.

*Référendum en Roumanie.
Monocamérisme*

152

Inscrits	18 293 277
Votants	9 318 676 (50,94 %)
Nuls	653 234 (7,01 %)
Suffrages exprimés	8 665 422
<hr/>	
OUI	6 740 213 (77,78 %)
NON	1 925 209 (22,21 %)

88,87 % des votants ont approuvé la réduction du nombre des parlementaires.

Pour le second tour, les libéraux apportent leur soutien à Mircea Geoana. Cela n'empêche pas Traian Basescu de l'emporter, mais de justesse, avec 50,33 % des suffrages contre 49,66 % à son adversaire. La participation a été de 58 %. L'opposition conteste le résultat. La Cour constitutionnelle ordonne un nouveau décompte des voix mais confirme l'élection le 14 décembre.

RUSSIE

19 novembre 2009. **Peine de mort.** Lors d'une audience à Saint-Petersbourg, où elle siège, la Cour constitutionnelle interdit l'application de la peine de mort, le président Valéri Zorkine précisant que « cette décision est

définitive et irrévocable ». La peine de mort n'est plus appliquée depuis 13 ans, suite à l'adhésion en 1996 de la Russie au Conseil de l'Europe. Elle avait même signé le protocole additionnel à la CEDH n°6, relatif à l'abolition de la peine de mort, mais ne l'a toujours pas ratifié. Le président Eltsine avait imposé un moratoire sur les exécutions. Celui-ci devait expirer le 1^{er} janvier. Malheureusement, 80 % des Russes sont encore favorables à la peine de mort et la Douma n'est pas pressée de décider l'abolition.

SUISSE

29 novembre 2009. **Votations.** Le gouvernement donne son accord à la votation sur les minarets le 1^{er} juillet. La proposition a recueilli 114 895 signatures en un an. Les électeurs sont appelés à approuver un ajout à l'article 72 de la Constitution posant que « la construction de minaret est interdite ». Il y en a actuellement quatre en Suisse... qui ne seront pas concernés par la votation. Aucun ne sert pour l'appel à la prière. Les musulmans constituent 4 % de la population. Les Églises dénoncent les dérives xénophobes. Ce référendum inquiète l'ONU. Le président fédéral Hans-Rudolf Merz affirme que « l'appel du muezzin ne retentira pas en Suisse », quelle que soit l'issue de la votation.

Le oui l'emporte largement avec plus de 57 %, démentant les sondages. La Suisse centrale est en tête du oui, celui-ci atteignant 71,5 % en Appenzel Rhodes-Extérieures. Seuls trois cantons (Genève – championne du non avec 59,7 % –, Neuchâtel et Vaud) et un demi-canton (Bâle-Ville) ont voté contre.

Première votation en Suisse

Votants	53,4 %
OUI	1 534 054 (57,5 %)
NON	1 135 108 (42,5 %)

Ce vote va susciter des difficultés pour la Suisse dans ses relations avec les pays musulmans et aussi, sans doute, devant la Cour européenne des droits de l'homme. Si un recours contre la votation elle-même est peu imaginable, il en serait sans doute différemment en cas de refus de construction d'une mosquée par les autorités helvétiques. Déjà, deux plaintes ont été déposées auprès du tribunal fédéral afin d'épuiser les recours internes et de pouvoir aller devant la CEDH. Certains estiment qu'un recours direct serait possible auprès de la Cour de Strasbourg, considérant que la disposition discrimine une catégorie particulière de la population.

Une autre initiative visait à interdire les exportations de matériel de guerre. Les socialistes et les Verts soutiennent le oui tandis que le gouvernement fédéral, les partis de droite et les milieux industriels sont pour le non. Aucun canton ne s'est prononcé en sa faveur; le non l'emporte largement avec 68,2 %. Il ne franchit que de justesse la barre des 50 % à Genève.

Deuxième votation en Suisse

Votants	52,7 %
OUI	837 119 (31,8 %)
NON	1 797 876 (68,2 %)

Enfin les Suisses se prononçaient sur une modification de la Constitution. Les

recettes tirées de l'impôt sur le kérosène serviront à l'avenir à financer l'aviation et non plus la route. Le peuple a accepté dimanche de modifier la Constitution par 65 % des voix. Aucun canton ne s'est opposé à la nouvelle affectation de 40 millions par année. Le oui a été le plus important à Genève, qui a pensé à son aéroport de Genève-Cointrin.

Troisième votation en Suisse

Votants	49,5 %
OUI	1 608 923 (65 %)
NON	867 514 (35 %)

153

À Genève, les citoyens se prononcent sur le projet CEVA, un RER reliant Annemasse à la gare de Genève-Cornavin, attaqué par les populistes MCG et UDC. Le oui l'emporte avec 61,2 %.

À Berne, les citoyens refusent par 75 % des voix de suivre l'exemple du canton de Glaris en abaissant le droit de vote à 16 ans.

Ces votations remettent pour beaucoup en cause le système de la démocratie semi-directe en Suisse. Cette initiative est la 17^e acceptée depuis 1893. Rappelons que la première avait été celle interdisant l'abattage des animaux sans étourdissement préalable, traduisant une orientation antisémite. Forte de son succès, l'UDC veut soumettre une autre proposition visant au renvoi systématique des criminels étrangers. Si une telle proposition était adoptée, la Suisse serait en difficulté en raison de ses engagements internationaux et notamment dans le cadre du Conseil de l'Europe. Le Parlement peut néanmoins invalider une initiative, mais c'est très rare. Cela s'est produit quatre fois depuis 1891. Le 10 décembre, le Conseil des États,

chambre représentant les cantons qui devait se prononcer sur la validité de l'initiative, a décidé par 30 voix contre 6 de renvoyer l'affaire devant la commission sur les institutions politiques. Elle devra dire si l'initiative est compatible avec le « principe de non-refoulement » posé par la Convention de Genève sur les réfugiés.

TURQUIE

154 Octobre 2009. **Kurdes.** Le 13 novembre, le Premier ministre présente un programme de réformes destinées à mettre fin au conflit kurde. Le ministre de l'Intérieur, Besir Atalay, annonce de nouvelles mesures. Les villes auront la possibilité de revenir à leur nom kurde. Une commission indépendante, chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, notamment dans le Sud-Est, sera mise en place. La Turquie va ratifier la convention de l'ONU contre la torture. Le 1^{er} décembre, le journal officiel publie l'accord du gouvernement pour le premier département en langue kurde dans une université.

Le procès du Parti pour une société démocratique (DTP), pro-kurde, fondé en 2005 et comptant 21 députés et dirigeant 99 municipalités, s'ouvre devant la Cour constitutionnelle d'Ankara. Il est accusé d'activités séparatistes et de collusion avec le PKK. À l'unanimité, le 11 décembre, les juges prononcent la dissolution, car il était « un foyer d'activités préjudiciables à l'indépendance de l'État et à son unité indivisible ». Le gouvernement turc a déploré cet arrêt et l'Union européenne s'est déclarée « préoccupée ». 37 cadres du parti dont le président Ahmet Türk sont exclus de la vie politique. Des manifestations entraînant des violences ont lieu notamment à Istanbul et à Diyarbakir.

On compte deux morts à Bulanik le 15 décembre.

Pourtant les députés du DTP décident de continuer leur lutte sur le plan politique. Deux de leurs députés sont exclus du Parlement, réduisant leur nombre à 19, mais un député de gauche d'Istanbul se joint à eux pour qu'ils atteignent le nombre de 20, nécessaire pour former un groupe.

20 octobre 2009. **Liberté de la presse.** La CEDH condamne la Turquie pour la suspension de quatre journaux pro-kurdes dont Özgür Gündem, pour propagande en faveur d'une « organisation terroriste ».

UNICEF

Novembre 2009. **Droits de l'enfant.** La Convention sur les droits de l'enfant a 20 ans. Elle a été ratifiée par 193 États. Seule manque la Somalie. Un rapport de l'UNICEF estime que c'est un traité souvent bafoué, insuffisamment appliqué, volontairement oublié, mais qui reste une référence.

UNION EUROPÉENNE

Octobre-décembre 2009. **Traité de Lisbonne.** Suite au référendum irlandais, ainsi qu'il l'avait promis, le président polonais Lech Kaczynski signe le traité de Lisbonne le 10 octobre en présence de José Manuel Barroso, de Jerzy Buzek, président du Parlement européen, et de Fredrik Reinfeldt, Premier ministre suédois.

Les obstacles finissent aussi par être surmontés en République tchèque. Alors qu'il a déjà été statué en novembre 2008 sur un recours du Sénat, un recours a été déposé le 29 septembre par 17 sénateurs dont 16 du Parti civique

démocrate (ODS, droite libérale) et, cette fois-ci, il porte sur l'ensemble du traité. L'objectif du sénateur Oberpfalzer était de retarder la ratification jusqu'aux élections législatives britanniques. Le 6 octobre, la Cour constitutionnelle rejette le recours qu'elle juge « apparemment infondé ». Mais le président Klaus soulève une nouvelle difficulté. Il demande d'ajouter « une note de bas de page » au traité, à propos de l'application de la Charte des droits fondamentaux, souhaitant une dérogation du type de celle dont bénéficieront – de façon choquante – le Royaume-Uni et la Pologne. Il veut notamment la garantie que le traité de Lisbonne ne peut pas conduire à l'annulation des décrets *Benes* qui avaient exproprié de leurs terres les Allemands des Sudètes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Mais cela pose un problème juridique car une dérogation sous forme de protocole n'est plus envisageable à ce stade. En effet elle supposerait de recommencer tout le processus de ratification par les 27 États.

La Slovaquie veut s'engouffrer dans le même type de revendications que la République tchèque, craignant les revendications des Hongrois chassés après la guerre. Finalement elle y renonce, afin de ne pas porter atteinte aux droits des Slovaques en matière sociale, garantis par la Charte des droits fondamentaux.

Au sommet européen, les chefs d'États et de gouvernements acceptent d'accorder à la République tchèque la dérogation qu'elle demandait. L'exemption serait ratifiée lors de la prochaine adhésion, sans doute celle de la Croatie. C'est de l'équilibrisme juridique.

Le 3 novembre, la Cour constitutionnelle tchèque, qui siège à Brno, juge le traité de Lisbonne « conforme » à l'ordre

constitutionnel tchèque. Peu après, le président Klaus ratifie le traité. Le leader conservateur David Cameron renonce le 4 novembre à un référendum.

Il restait encore un problème particulier en Finlande. Les îles Åland, archipel suédophone qui jouit d'une large autonomie, acceptent le traité le 24 novembre. Il fallait la majorité des deux tiers des trente députés. Il y a eu 24 voix favorables. La Finlande avait ratifié le texte en septembre, mais un éventuel « non » des îles aurait eu des conséquences incertaines. Le résultat était loin d'être acquis.

Le traité entre en vigueur le 1^{er} décembre. Outre la présence d'un président du Conseil européen et d'un haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité commune, le traité généralise le principe de la codécision, élargissant sur d'autres points les pouvoirs du Parlement. Le recours à l'unanimité est supprimé dans une cinquantaine de cas mais reste malheureusement présent pour les questions fiscales ou sociales. Une double majorité est prévue pour les décisions prises par le Conseil des ministres avec 55 % des États et 65 % de la population, une minorité de blocage devant inclure au moins quatre États. C'est une avancée pour les grands États. Malheureusement on a accordé à la Pologne que l'application puisse être différée à 2014, voire 2017 en cas de demande. Une coopération renforcée incluant au moins neuf États pourra être mise en place. Enfin la Charte des droits fondamentaux devient juridiquement contraignante mais, de façon choquante, le Royaume-Uni, la Pologne et la République tchèque ne seront pas liés.

155

Octobre 2009. **Présidence de l'UE.** Les chances de la candidature de Tony

Blair pour exercer la future présidence de l'Union européenne s'effritent très vite. Les Tories ne veulent pas de sa candidature. Il est vrai qu'une présidence par l'ancien Premier ministre d'un pays qui n'appartient ni à la zone euro ni à l'Espace Schengen, et ne veut pas être lié par la Charte des droits fondamentaux a quelque chose d'incongru. Les pays du Benelux, le 6 octobre, expriment leurs réserves. Le nom du Premier ministre belge, Herman Van Rompuy, finit par émerger. Certaines personnalités posent ouvertement leur candidature comme l'ancienne présidente lettone, Vaira Vike-Freiberga, 71 ans, et le président de l'Estonie, Toomas Hendrik Ilves, 56 ans. Parmi les autres noms évoqués, outre Tony Blair dont l'étoile a pâli régulièrement en raison de l'opposition du Benelux, de l'Allemagne et de l'Autriche, on cite Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, Jan Peter Balkenende, Premier ministre néerlandais, Tarja Halonen, présidente finlandaise. La France semble très intéressée par le poste de ministre des Affaires étrangères. Les noms d'Hubert Védrine et de Michel Barnier sont évoqués.

Les choix opérés montrent la volonté des États de maintenir leur poids en choisissant des personnalités sans aura ou sans expérience. Le président du Conseil européen, élu pour deux ans et demi, censé être le visage de l'Union sur la scène internationale, sera le Premier ministre belge Herman Van Rompuy. Cet intellectuel a su faire preuve d'habileté politique. C'est un homme de convictions qui pourraient surprendre. Odile Renaud-Basso, 44 ans, secrétaire du comité économique et financier de l'UE depuis 2005, française, devient numéro deux du cabinet du président aux côtés du directeur, Frans Van Daele, diplomate belge.

Le choix du haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune est consternant. Il s'agit d'une travailliste britannique, apparatchik du parti, sans jamais avoir été élue, la baronne Catherine Ashton of Upholland, commissaire européenne au commerce, sans aucune expérience de la diplomatie. Le 2 décembre, elle est entendue par le Parlement européen. Elle doit faire face à diverses critiques. Certaines ont trait à son manque d'expérience. Certains lui reprochent son passé de trésorière d'une organisation antinucléaire britannique, la Campagne pour le désarmement nucléaire (CND), accusée d'avoir été soutenue par le bloc soviétique.

Le traité de Lisbonne ne supprime pas les présidences semestrielles par un État. Les formations spécialisées du Conseil des ministres continueront à être présidées pour six mois par les États membres. Ainsi l'Espagne présidera à partir du 1^{er} janvier 2010. La nouveauté réside dans la mise en place d'un groupe de trois États sur « la base d'un programme commun ». Le premier trio sera constitué par l'Espagne accompagnée de la Belgique, présidente à partir du 1^{er} juillet 2010, et la Hongrie, présidente à partir du 1^{er} janvier 2011. Le prochain trio sera assuré par la Pologne, le Danemark et Chypre.

Le mandat de 5 ans de la Commission expirait le 1^{er} novembre, mais le nouveau collège des commissaires tardant à être constitué, la Commission reste encore en fonction. La nouvelle Commission entrera en fonction le 1^{er} février si elle est approuvée par le Parlement européen. Treize commissaires sont reconduits mais à des fonctions différentes. Michel Barnier devient vice-président de la Commission chargé du marché intérieur et des services financiers.

Jamais un Français n'avait eu ce portefeuille. Cette attribution a été l'objet d'une rude bataille avec le Royaume-Uni. Autre avancée pour la France, Pierre de Boissieu devient secrétaire général du Conseil et sera le bras droit d'Herman Van Rompuy. La Commission compte un président, le Portugais José Manuel Barroso, conservateur, PPE, 7 vice-présidents avec Catherine Ashton, travailliste britannique, s&d, haute représentante pour les affaires étrangères et la sécurité, vice-présidente de droit, le socialiste espagnol Joaquín Almunia, 61 ans, s&d, à la politique de concurrence, la libérale néerlandaise Neelie Kroes, ADLE, à l'économie numérique, en charge des télécommunications, médias et de la société de l'information, la Luxembourgeoise conservatrice Viviane Reding, PPE, à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, le conservateur italien Antonio Tajani, PPE, à l'industrie, le libéral estonien Siim Kallas, ADLE, aux transports, et le socialiste slovaque Maros Šefcovic, s&d, aux relations interinstitutionnelles et à l'administration. Les autres commissaires sont le conservateur français Michel Barnier, PPE, au marché intérieur et aux services financiers, le libéral finlandais Olli Rehn, ADLE, aux affaires économiques, le libéral belge Karel De Gucht, ADLE, au commerce, le conservateur allemand Günther Oettinger, PPE, à l'énergie, le socialiste hongrois László Andor, s&d, à l'emploi et aux affaires sociales, la conservatrice danoise

Connie Hedegaard, PPE, à l'action climatique, le conservateur roumain Dacian Cioloș, PPE, à l'agriculture, ce qui satisfait la France, le conservateur maltais John Dalli, PPE, à la santé et aux consommateurs, la socialiste grecque Maria Damanaki, s&d, aux affaires maritimes et à la pêche, le socialiste tchèque Stefan Füle, s&d, à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage, la libérale bulgare Rumiana Jeleva, ADLE, à la coopération internationale et l'aide humanitaire, le conservateur autrichien Johannes Hahn, PPE, à la politique régionale, la libérale irlandaise Maire Geoghegan-Quinn, ADLE, à la recherche et l'innovation, le conservateur polonais Janusz Lewandowski, PPE, au budget européen, la libérale suédoise Cecilia Malmström, ADLE, à la justice et aux affaires intérieures, le conservateur letton Andris Piebalgs, PPE, au développement, le libéral slovène Janez Potočnik, ADLE, à l'environnement, le conservateur lituanien Algirdas Šemeta, PPE, à la fiscalité, aux douanes, à l'audit et à la lutte antifraude, et la libérale chypriote Androulla Vassiliou, ADLE, à l'éducation, la culture, au multilinguisme et à la jeunesse.

Les femmes sont peu nombreuses dans les personnalités proposées aux divers postes. José Barroso parle d'un « cabinet saoudien ». Elles seront 9 sur 27, soit une de plus que dans la précédente commission. C'est aussi une commission très à droite avec 13 conservateurs, 8 libéraux et 6 socialistes.